

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*sur*

le postulat PO22.01PO du 3 février 2022 de M. le Conseiller communal Stéphane Balet et consort intitulé « Quel avenir pour la Police régionale du Nord vaudois (PNV)? »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le 3 février 2022, M. le Conseiller communal Stéphane Balet, pour le groupe socialiste et M. le Conseiller communal Younes Seghrouchni pour le groupe des Vert.e.s et solidaires ont déposé le postulat PO22.01PO intitulé « Quel avenir pour la Police régionale du Nord vaudois (PNV) ? ». La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a été invitée à étudier les conséquences financières et structurelles du retrait de la Commune d'Orbe de la police régionale. Le Conseil communal souhaitait être nanti d'un rapport contenant, notamment, les éléments en lien avec les impacts financiers. Le texte complet du postulat figure en annexe.

Comme le Conseil communal en a été informé le 30 mars 2023 (cf. PV de la séance, page 839), le temps nécessaire à la rédaction du présent rapport a été sensiblement impacté par la nécessité de disposer des chiffres découlant de la nouvelle péréquation financière des polices communales alors annoncée par le Canton, qui permet désormais à la Municipalité de répondre en connaissance de cause aux différentes questions posées.

1. Historique

La régionalisation de la police se fonde sur la loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 ainsi que sur la décision du Conseil communal du 8 mars 2012 (cf. préavis PR11.37PR concernant la régionalisation de la sécurité publique dans le périmètre de huit communes du Nord vaudois, l'adhésion à l'association intercommunale en matière de sécurité publique et l'adoption des statuts de l'association intercommunale en matière de sécurité publique).

Avant cette nouvelle organisation sécuritaire vaudoise, la Commune d'Yverdon-les-Bains disposait d'une police communale composée de 45 ETP (plan des postes 2010) et répondait aux prestations qui lui étaient dévolues avec des contraintes importantes, liées à son faible effectif.

- En 2011, la concrétisation des travaux de la police coordonnée a été approuvée par le peuple et la mise en œuvre de la loi (art. 16 LOPV) a délégué aux communes de nouvelles prérogatives et besoins structurels, leur permettant de s'organiser, soit en :
 - constituant une police communale,
 - adhérent à une association de communes,

- constituant une fédération de communes ou agglomération qui dispose d'une police communale,
- confiant l'exécution de ces tâches à la police cantonale.

Dans cette dynamique, la Commune d'Orbe s'est approchée de notre Ville avec la ferme volonté de maintenir des prestations sécuritaires de qualité et de pouvoir agir dans une gouvernance régionale.

En 2012, les décisions des conseils communaux d'Orbe et d'Yverdon-les-Bains ont ainsi permis de mettre en place une nouvelle organisation régionale sous la forme d'une association de communes, communément nommée Police Nord Vaudois (PNV).

Dans cette même période, 11 communes riveraines ont rejoint la PNV.

A la veille de la fusion des trois communes de Corcelles-sur-Chavornay, Essert-Pittet et Chavornay formant désormais la nouvelle Commune de Chavornay, la composition de l'Association intercommunale PNV s'est modifiée : les communes de Pomy, Cheseaux-Noréaz, Treycovagnes, Chamblon, Method et Suscévaz y ont adhéré entre 2015 et 2016.

Entre 2012 et 2022, la police régionale PNV a ainsi agi sur un territoire couvrant 11 communes et 42'000 habitants.

La Municipalité souhaite élargir le champ du rapport donné en réponse au présent postulat en explicitant l'organisation de la sécurité publique pour la Ville et ses communes partenaires, de manière mieux faire comprendre les diverses interactions d'ordre opérationnel et administratif.

La structure de la sécurité publique de la commune d'Yverdon-les-Bains se présente ainsi :



La Commission de sécurité (COSEC) du Conseil communal de la Ville joue un rôle central dans le contrôle de la délégation de la sécurité publique de la Ville à l'Association intercommunale Police Nord vaudois. Elle vérifie que la police veille à agir dans l'intérêt de la population yverdonnoise, dans le respect de la loi et des droits des citoyens. La COSEC contribue à renforcer le lien des autorités communales de la ville-centre avec le Comité de direction et le Conseil intercommunal de l'association PNV.

Conformément à l'article 49a du règlement du Conseil communal, la Commission de sécurité est chargée d'examiner les questions et propositions en lien avec la sécurité publique, notamment dans le cadre de la gestion intercommunale des missions de police communale, et de rapporter sur ces sujets au Conseil communal. Elle conseille le délégué communal au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord vaudois dans l'analyse des propositions sur lesquelles il doit se prononcer. Le délégué au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois est membre de droit de la Commission de sécurité. Les autres membres sont nommés conformément à l'article 41 dudit règlement.

La structure organisationnelle du Service de la sécurité publique intègre l'Association Police Nord Vaudois dans la Direction, ce qui permet à notre ville de maintenir des synergies administratives et opérationnelles particulièrement réactives selon les divers enjeux sécuritaires (gestion des manifestations d'envergure, échanges et conseils juridiques, appuis et renforts inopinés et soutien administratif/logistique, etc...)

2. Raison d'être de l'Association intercommunale Police Nord Vaudois

L'Association intercommunale Police Nord Vaudois agit principalement sur la ville-centre avec une moyenne de 10'000 interventions par année. Ce chiffre est en augmentation de 20% en 2023.

Les communes partenaires disposent ainsi d'une réponse sécuritaire adaptée à leurs besoins par la densification des moyens opérationnels définis par les statuts de l'Association intercommunale Police Nord Vaudois et les exigences du contrat d'accréditation opérationnelle du 4 décembre 2017, qui impose les minimas standards.

Depuis plus de 10 ans, la satisfaction de l'ensemble des communes partenaires, à l'exception d'Orbe, est confirmée et l'engagement des forces qui en résulte permet de garantir des prestations sous le contrôle des autorités communales dédiées.

Dans le cadre de ses missions générales (art. 7 LOPV), PNV effectue l'ensemble de ses obligations sécuritaires en plus de prestations de proximité et de prévention.

Les actions préventives et régaliennes (missions qui dépendent de ses autorités) parfois en lien avec la Police cantonale ont contribué à une diminution proche de 50 % de la criminalité pour notre région et notre ville depuis 7 ans. Ce constat est similaire s'agissant des incivilités (injures, troubles à l'ordre public, littering, infractions diverses au règlement général de police).

Les liens créés entre les autorités politiques, les organes opérationnels et l'ordre judiciaire facilitent l'efficacité du dispositif. Ces collaborations permettent également d'orienter nos choix stratégiques. L'ancrage régional sécuritaire a ouvert, notamment, de nouvelles collaborations administratives qui favorisent nombre de synergies (soutien et conseils administratifs aux communes partenaires), dès lors qu'elles s'intègrent dans l'ensemble des activités fournies par PNV.

Au 31 décembre 2022, par décision du législatif urbigène essentiellement motivée par des considérations financières, la Commune d'Orbe a décidé de quitter l'Association intercommunale Police Nord Vaudois.

Par voie de conséquence, la Commune de Montcherand a dû, contre sa volonté, se retirer du dispositif de la PNV, dès lors que les frontières communales n'étaient plus limitrophes (art. 34 LOPV).

Aujourd'hui, 9 communes environnantes sont attachées à « leur Police Nord Vaudois » mais surtout, et encore une fois, aux liens directs qu'elles ont avec la gouvernance de l'Association intercommunale PNV, son commandant et ses cadres.

Ce trait d'union ville-villages est un élément essentiel du fonctionnement de la PNV qui favorise aussi notre ville dans d'autres interactions intercommunales, telles que Sagenord SA, le SDIS, la protection civile, le réseau intercommunal de bureaux techniques, l'ADNV etc.

L'ensemble des communes de l'association, hormis Yverdon-les-Bains, regroupe un bassin de population d'environ 3'500 habitants.

Sous l'angle opérationnel, la zone périphérique yverdonnoise utilise en partie les forces latentes de la PNV, ce qui représente une présence policière dédiée de plus ou moins 2 ETP selon les événements (manifestations diverses ou engagements renforcés pour maintenir l'ordre public), soit au budget 2022 une estimation d'environ CHF 300'000.-.

Par ailleurs, la fréquence des demandes opérationnelles au profit des communes partenaires demeure peu importante au regard des diverses sollicitations pour la ville d'Yverdon-les-Bains. Ceci permet au corps de police une évidente flexibilité des moyens, une diversité des engagements et surtout de maintenir une action sécuritaire et préventive régionale, qui ne s'arrête pas aux portes de notre ville.

Un des corollaires moins connus, mais dont le rôle impacte fortement les communes, se rapporte aux travaux et résultats générés par l'Observatoire de la sécurité.

Il répond au climat sécuritaire des communes partenaires et de notre ville. Les membres du Comité de direction de l'Association intercommunale PNV y contribuent très activement en s'impliquant dans des travaux qui favorisent les liens communes et autorités.

Sur les bases de ces collaborations de proximité permanentes, la PNV agit auprès d'environ 4000 enfants/adolescents. Ainsi, tous les élèves sont sensibilisés chaque année aux règles de circulation et à la prévention des délits.

Les directions scolaires sont particulièrement reconnaissantes de ses prestations et les contacts tissés avec le corps enseignant sont une pièce maîtresse du dispositif régional.

Garder des ancrages forts et régionaux permet à « notre police » d'agir en toute connaissance des enjeux et réalités à la fois globaux, mais surtout locaux ; la criminalité tout comme les incivilités ne s'arrêtent pas aux frontières communales. La police doit rester proche du citoyen comme des élus qui les représentent dans une dimension régionale.

Une police proche de la vie associative et culturelle permet des interactions fortes et efficaces avec les organisateurs de manifestations.

La police au sens large représente aujourd'hui la dernière organisation sécuritaire régaliennne en lien direct avec les organisateurs de manifestations. La Police Nord Vaudois conseille, assiste et participe activement à la réussite des événements, autant par les travaux préparatoires que par une présence soutenue.

Il faut relever que ces prestations ne sont, aujourd'hui, pas facturées aux organisateurs, ce qui ne serait pas forcément le cas avec une autre organisation sécuritaire.

3. Structure de Police Nord Vaudois

La structure de Police Nord Vaudois s'appuie sur des fondements qui se sont, depuis 10 ans, adaptés au contexte sécuritaire de notre ville et région.

Les enjeux importants de la sécurité traitant notamment des violences, des cambriolages, de la gestion du deal de rue, des incivilités routières, des impacts comportementaux post-Covid etc., sont analysés, chiffrés et obligent le Service de la sécurité publique à s'adapter en permanence.

Il est important de préciser que la diversité de territoires et des missions offre ainsi une attractivité non négligeable pour le personnel policier dans l'exercice de ses fonctions.

La diversité des réalités sécuritaires entre notre ville et les agglomérations rurales permet de disposer de policier.ère.s polyvalent.e.s et capables de s'adapter à de multiples réalités. Police Nord Vaudois est un corps d'intérêt pour nombre de jeunes candidats à la fonction policière, de par sa mixité ville-campagne, sa position géographique, et d'autre part par son excellente image.

PNV n'a ainsi actuellement pas de difficulté dans le recrutement des policier.ère.s en formation, contrairement à de nombreux autres corps de police. Du 01.01.2021 au 01.09.2024, 15 policiers et policières formé.e.s et 18 aspirant.e.s ont été recruté.e.s, par renouvellement et attribution de postes vacants, pour un effectif de 61 policier.ère.s formé.e.s.

4. Coût actuel de Police Nord Vaudois - Evolution de la facture policière - Impact financier de la future révision de la péréquation sur la facture policière

Les coûts de PNV sont de l'ordre de CHF 13.417 mios aux comptes 2023, compensés par des recettes opérationnelles de CHF 2.881 mios ; la part des communes membres hors Yverdon-les-Bains est de CHF 0.323 mios et la participation yverdonnoise de CHF 10.213 mios.

En résumé, le coût PNV aux comptes 2023 est de 10.536 mios.

Depuis de nombreuses années, les autorités des polices communales vaudoises dénoncent l'inégalité du financement de la sécurité des Vaudoises et des Vaudois entre les communes délégatrices et les polices communales.

En effet, les deux points d'impôt correspondant à la rétrocession aux communes qui ont confié leur sécurité au Canton représentaient seulement 1.6 mio, aux comptes 2022 de la Ville. Le mécanisme de financement a enfin été inversé dans la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

En effet, suite à nombre de négociations entre les associations faîtières des communes et le Conseil d'Etat vaudois, une révision de la facture policière a été négociée, dans le cadre de l'introduction de la nouvelle péréquation vaudoise. Cette nouvelle répartition sera pleinement opérationnelle dès la consolidation des budgets 2027 et soulagera désormais le budget de la Ville, pour environ CHF 180'000.-. Ces éléments financiers seront encore précisés durant le courant du second semestre 2024, après la réactualisation des nouveaux systèmes péréquatifs par l'Etat de Vaud.

Si, pour notre ville, un léger allègement de la facture policière se profile, il n'en va pas de même pour les communes délégatrices, qui verront leurs charges sécuritaires augmenter, pour certaines de manière très significative.

Le mécanisme péréquatif partage en effet la facture policière sur la base des missions générales cantonales, estimées à CHF 74.269 millions dès 2025, et majorées de 1,5 %/an. Ainsi, toutes les communes vaudoises participeront à hauteur de 35 % de ce montant. De surcroît, les communes délégatrices paieront en sus les 65 % restants.

Par voie de conséquence, les communes membres de l'Association intercommunale Police Nord Vaudois contribueront plus substantiellement aux coûts globaux de PNV. Ce nouvel effet financier devrait impliquer une diminution de charges de l'ordre de CHF 500'000. — par an, qui soulagera d'autant les coûts résiduels pour Yverdon-les-Bains.

La nouvelle péréquation sécuritaire tend ainsi à une certaine correction appréciée, qui favorise l'ancrage régional dans le contexte d'une police coordonnée, mais surtout renforce une forme d'équilibre entre le financement des prestations aux polices intercommunales et à la police cantonale



5. Prise de position sur les différentes demandes contenues dans le postulat

Les postulants invitent la Municipalité d'Yverdon-les-Bains à étudier les conséquences financières et structurelles qui découlent du retrait de la Commune d'Orbe de la police régionale. Le Conseil communal souhaite être nanti d'un rapport contenant, notamment, les éléments suivants :

Impacts financiers sur les différents membres de la police régionale du Nord vaudois à la suite du retrait d'Orbe ?

Réponse :

Seule la commune de Montcherand, qui contribuait à hauteur de CHF 31'500.- (budget 2022), a été directement impactée par la décision de la Commune d'Orbe. En effet, en l'absence de continuité territoriale (frontière) avec une autre commune membre, elle n'a pas pu rester membre de l'association intercommunale. Les autres communes membres ne sont pas concernées par cette modification territoriale.

Compte tenu des statuts de l'Association PNV, la ville-centre endosse la conséquence d'un report financier, les autres communes ne payant que l'équivalent de deux points d'impôt à l'Association PNV (selon un système péréquatif sécuritaire identique à celui de la police cantonale).

Contrairement aux autres communes, la Commune d'Orbe contribuait en fonction d'un coefficient en lien avec le nombre d'habitants, ce qui représentait en moyenne annuelle CHF 1'600'000.- aux comptes depuis la création de l'association. Comme cela a déjà été indiqué au Conseil communal, ce montant a été compensé par plusieurs mesures financières.

Selon une rapide estimation, Yverdon payera plus de 90% de la facture totale de la police régionale. Quelles seront les adaptations structurelles qui tiendront compte de cette nouvelle répartition des coûts ?

Réponse :

Comme indiqué ci-dessus, la nouvelle péréquation policière corrigera la facture globale. La rétrocession des deux points d'impôts pour les communes actuellement membres de l'Association Police Nord Vaudois n'est plus d'actualité dès 2025, voire 2027 pour une mise en œuvre complète du dispositif. Cela étant, les adaptations structurelles suivantes ont été opérées.

1. Les ressources en personnel attribuées au poste d'Orbe, dans le domaine de la police de proximité représentent 3 ETP. Par conséquent : ces trois postes ont été supprimés au plan des postes, ce qui représentait un montant de 3 x CHF 160'000. — pour une économie globale de CHF 480'000.—.
2. L'engagement opérationnel des patrouilles de Police-secours, qui représentait environ 10% des interventions réactives, sont de fait, par leur faible impact, intégrées à l'évolution des besoins sécuritaires dans le secteur PNV.
3. Le traitement salarial de la réceptionniste du poste d'Orbe devient caduc. Conséquence : économie de CHF 40'000.- par année (forfait).
4. Le loyer du poste d'Orbe devient sans objet. Conséquence : économie annuelle de CHF 40'000.- (forfait).
5. Les autres charges liées (informatique, fibre optique, carburants, matériel roulant, etc.) sont réduites en conséquence. Ceci se traduit par une économie annuelle d'environ CHF 30'000.-.
6. Le solde a été compensé par de nouvelles recettes opérationnelles, sans augmentation de coûts directs pour les Yverdonnoises Yverdonnois.

Quels seraient les adaptations structurelles nécessaires pour faire de la Police régionale du Nord vaudois une police communale dépendant uniquement de la Municipalité d'Yverdon ?

Réponse :

La gouvernance de l'association intercommunale reste majoritairement yverdonnoise, dès lors que les représentants de la Ville d'Yverdon-les-Bains sont majoritaires au Comité de direction (CODIR) et que la Ville dispose de la majorité des voix au Conseil intercommunal. A cet égard, on apporte encore les précisions suivantes.

1. Le modèle antérieur qui consistait en une « police municipale » n'est plus d'actualité au regard de l'évolution de la police vaudoise. Depuis l'entrée en vigueur de la LOPV le 1^{er} janvier 2012, les polices communales et intercommunales sont liées par une gouvernance coordonnée.

Lausanne fait figure de cas particulier par son statut particulier de police communale; elle dispose quant à elle d'une police judiciaire pour une population de 150'000 habitants.

Avec ou sans communes partenaires, la gouvernance de l'Association intercommunale PNV ne changerait pas et son implication dans les engagements hors secteur subsisterait (art. 11 et 12 LOPV). La police communale serait de fait appelée conjointement (comme actuellement) à travailler, sans compensation financière, dans

un dispositif cantonal de sécurité (championnats de football, de hockey, visite d'Etat, WEF ou tout autre manifestation de grande ampleur).

2. Les minimas opérationnels imposés dans les critères d'accréditation, soit deux patrouilles, ont forcément évolué depuis 2012. En effet, les interventions policières se sont élevées à 11'700 en 2023, nécessitant de disposer de forces opérationnelles capables de traiter sur la longueur au minimum trois interventions simultanées 24h s/24.
3. L'impact significatif sur le personnel, sur son commandement, son attractivité, et son dégat d'image au niveau cantonal et communal, représenterait un risque majeur pour l'avenir sécuritaire de la ville. Ceci aurait pour conséquence :
 - une détérioration majeure des prestations pour les communes membres de l'Association intercommunale PNV qui se verraient « mettre à la porte » contre leur gré, en les obligeant à adhérer à la Police cantonale ;
 - un effet néfaste, susceptible de conduire à une difficulté accrue du recrutement, par une diminution de la diversité opérationnelle ;
 - une forte démotivation du personnel et un risque de départs massifs, notamment au regard d'une structure diminuée et d'un périmètre d'engagement restreint dans sa diversité et sa composition géographique.
4. De surcroît l'ensemble des communes actuelles partenaires se verraient fortement impactées et les conséquences pourraient se faire jour au-delà du seul lien intercommunal de police.
5. Une « communalisation » de la police entraînerait une perte financière notable pour la Ville, sachant que l'organisation structurelle ne changerait pas.

Le cas échéant, serait-il possible à une police communale yverdonnoise de fournir des prestations à d'autres communes de la région ?

Réponse :

L'article 13 LOPV dispose que des prestations complémentaires peuvent faire l'objet d'un accord conclu **entre une commune**, une association de communes, une fédération de communes ou une agglomération **et l'Etat**, qui a pour objet de renforcer les missions accomplies par la police cantonale sur le territoire communal. En principe, seule une commune, une association de communes, une fédération de communes ou une agglomération ne disposant pas d'une police peut solliciter des prestations complémentaires. En d'autres termes, les autres communes de la région qui souhaiteraient obtenir des prestations de sécurité complémentaires devraient obligatoirement, sur la base de la loi actuelle, se tourner vers l'Etat de Vaud et non vers une police communale ou intercommunale, avec à la clé une nouvelle facture sécuritaire. Par contre, il est possible de proposer à des communes, par convention, des prestations administratives, non couvertes par le champ d'application de la LOPV, comme cela se pratique d'ailleurs déjà.

Le maintien d'une association intercommunale rend par contre possible à d'autres communes d'adhérer à PNV pour bénéficier de toutes les prestations, à la condition que le périmètre de l'association conserve une continuité territoriale.

Sur les aspects de gouvernance et financier, quelle variante serait la plus intéressante entre la PNV, une police communale, le passage à une police cantonale ou à un modèle hybride entre police communale et cantonale ?

Réponse :

La modélisation de la police répond à l'article 4 LOPV. Il paraît évident qu'aujourd'hui l'organe de gouvernance par un comité directeur et un conseil législatif où Yverdon-les-Bains dispose de voix prépondérantes permet de consolider les enjeux sécuritaires de la ville centre.

Il s'agit de rappeler également que le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a, par sa Commission de sécurité, une vision partagée des pratiques et stratégies de la Police Nord Vaudois. Dans ce cadre, elle porte par son représentant au Conseil intercommunal l'ensemble des voix de la Ville.

Dans une organisation de police « en main cantonale », la ville d'Yverdon-les-Bains devrait par contre se référer en la matière à l'autorité cantonale.

Comme relevé précédemment, la dimension de variantes diverses n'est absolument pas à l'ordre du jour, du fait que la LOPV ne permet pas d'envisager un modèle hybride, que la variante cantonale n'est pas avantageuse financièrement pour la Ville à prestations égales et que la variante « police communale » est obsolète, comme développé ci-dessus.

A quel niveau seraient les économies réalisées avec la variante la plus avantageuse par rapport à la situation actuelle ?

Réponse :

La situation actuelle est la plus économique, en tenant compte de la nouvelle péréquation financière.

Lorsque que l'on veut parler d'économies possibles ou de coûts plus avantageux, il paraît d'ailleurs nécessaire de définir ce que l'on entend par « économies » et de prendre en compte leurs conséquences, en particulier le possible déficit de prestations.

Dans ce contexte, l'efficacité de PNV n'est plus à démontrer au vu des résultats obtenus en matière de gestion des incivilités, des crimes et ou du deal de rue. Les chiffres parlent objectivement en sa faveur, de même que l'ensemble des stratégies et nouvelles mesures déployées, dont notamment :

- Une police de proximité sur mesure (adaptée au terrain et sollicitations diverses) ;
- Sa formation continue reconnue au-delà de son périmètre ;
- Sa propension au développement et ses axes fonctionnels (plan directeur de la sécurité horizon 2025 et son plan d'actions concrètes) ;
- La mise en œuvre et le déploiement, depuis 2015, des médiateurs nocturnes, dont le concept et l'ensemble de son encadrement ont été repris par des communes vaudoises et intéresse outre-Sarine ;
- Son observatoire de la sécurité, par son investissement dans l'écoute et l'orientation des violences en tous genres et sa veille sur l'évolution du paysage sécuritaire ;
- Son appui fort dans nombre de gestion de crises ;
- Sa flexibilité des prestations offertes aux communes et partenaires divers ;
- La compétence de ses collaborateurs-trices et des cadres ;
- La capacité proactive ou réactive des forces de Police secours ;

- Une capacité d'action accrue, par sa prévention scolaire qui visite l'ensemble des classes de son territoire.

Sur la base de cette liste non exhaustive, il s'agit effectivement de prendre en compte ses coûts au regard de ses prestations.

Quels sont les résultats des essais de patrouilles communes police régionale - police cantonale

Réponse :

Ce dispositif avait été mis en place dans le cadre de la crise sanitaire (COVID) sous la direction de l'Etat-major cantonal de crise (dispositif ORCA), comme une sorte de mesure d'urgence permettant de mieux anticiper la gestion des ressources en personnel.

Une évaluation par l'ensemble des corps de polices (y compris PolCom et Gendarmerie) a été effectuée. A ce jour, toutes les organisations policières (dont PNV) ont interrompu les patrouilles mixtes en privilégiant une poursuite de la collaboration au travers d'un projet nommé EVOPOL (Evolution policière vaudoise) auquel la Ville d'Yverdon-les-Bains est associée, y compris au niveau politique.

Les résultats des patrouilles mixtes sont aujourd'hui très mitigés, y compris pour le Canton, pour les raisons suivantes :

- Au niveau opérationnel, aucune plus-value majeure.
- Contraintes organisationnelles, tant au niveau du personnel que de la planification des engagements.
- Beaucoup de déstabilisation au sein du personnel, dès lors que les perspectives d'évolution ne sont pas déclinées, par manque de vision à court et moyen terme.

Conclusion :

La Municipalité souligne l'intérêt majeur de disposer de moyens sécuritaires efficaces dans une dimension régionale qui favorise l'échange et les collaborations et les liens nécessaires entre les communes limitrophes à Yverdon-les-Bains. Elle remercie le Service de la sécurité publique et la Police Nord Vaudois pour l'ensemble de ses prestations offertes à ce jour et lui réitère son soutien dans l'accomplissement de ses nombreuses missions au profit de la Ville et des communes partenaires.

Les perspectives de la nouvelle péréquation financière favorables à la Ville tant sur le plan financier que sur celui de la collaboration régionale, soulignent, aujourd'hui encore plus qu'hier, la plus-value de cette proximité avec les communes membres de l'Association intercommunale PNV.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

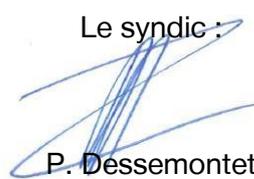
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO 22.01PO du 3 février 2022 de M. le Conseiller communal Stéphane Balet et consort, intitulé « Quel avenir pour la Police régionale du Nord vaudois (PNV) ? ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :


P. Dessemontet



Le secrétaire :


F. Zürcher

Annexes :

- Postulat PO22.01PO de Monsieur le Conseiller communal Stéphane Balet et consort

Quel avenir pour la police régionale du Nord vaudois (PNV) ?

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères,

Messieurs les conseillers,

Le 27 septembre 2009 les vaudoises et les vaudois rejetaient, à 54%, l'initiative d'Artagnan « pour une police unifiée et plus efficace » ouvrant ainsi la voie à une réforme policière dans le canton de Vaud. L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) fixait le principe de la police coordonnée.

Cette loi fixe, entre autres, les conditions permettant à une commune d'avoir sa propre police. Une des conditions étant d'être en mesure de fournir une prestation 24h/24 et 365 jours/an. Dans notre région, à part Yverdon-les-Bains, aucune commune n'était en mesure de remplir ce critère. Il leur restait l'option du contrat de prestation avec la gendarmerie ou celle de s'organiser en police intercommunale. Dans cette perspective, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a déposé en 2011 le préavis PR11.37PR concernant, notamment, la création d'une police régionale

Dans son rapport du 23 février 2012, la commission chargée de traiter ce préavis a recommandé, à l'unanimité, de le refuser. L'argument principal était que la perte de maîtrise d'Yverdon sur sa police était trop importante sans de réels avantages pour la ville qui, par ailleurs, n'avait pas besoin de cette structure pour garder sa police.

Lors de la séance du conseil communal du 8 mars 2012, après un long débat, suivi d'un vote à bulletins secrets, le préavis était accepté par 58 voix contre 32. Un des arguments, peut-être décisif, était de permettre à Orbe de garder sa police. Le rôle de la ville centre étant également d'assumer ses responsabilités régionales, il apparaissait normal de fournir un effort pour permettre à des communes de taille plus modeste de bénéficier d'une police proximité.

En avril 2021, La municipalité d'Orbe déposait un préavis demandant le retrait de la PNV pour le 31 décembre 2022. Ce préavis a été accepté par le Conseil communal d'Orbe lors de sa séance du 24 juin 2021 avec une quasi-unanimité (une seule abstention).

Depuis la création de la police régionale, plusieurs interventions se sont succédées au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains concernant sa structure et ses coûts. Un élément récurant étant le coût important pour la ville cumulé avec l'impossibilité pour le Conseil communal de se prononcer directement. A noter que, récemment, une commission de sécurité a été créée pour permettre une consultation des différents groupes politiques.

A vu de ce qui précède, nous déposons le postulat suivant :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains est invitée à étudier les conséquences financières et structurelles à la suite du retrait de la commune d'Orbe de la police régionale. Le Conseil communal souhaite être nanti d'un rapport contenant, notamment, les éléments suivants :

- **Impacts financiers sur les différents membres de la police régionale du Nord vaudois à la suite du retrait d'Orbe ?**
- **Selon une rapide estimation, Yverdon payera plus de 90% de la facture totale de la police régionale. Quelles seront les adaptations structurelles qui tiendront compte de cette nouvelle répartition des coûts ?**
- **Quels seraient les adaptations structurelles nécessaires pour faire de la police régionale du Nord vaudois une police communale dépendant uniquement de la Municipalité d'Yverdon ?**
- **Le cas échéant, serait-il possible à une police communale yverdonnoise de fournir des prestations à d'autres communes de la région ?**
- **Sur les aspects de gouvernance et financier, quelle variante serait la plus intéressante entre la PNV, une police communale, le passage à une police cantonale ou à un modèle hybride entre police communale et cantonale ? A quel niveau seraient les économies réalisées avec la variante la plus avantageuse par rapport à la situation actuelle ?**
- **Quels sont les résultats des essais de patrouilles communes police régionale - police cantonale.**

Pour le groupe socialiste : Stéphane Balet

Pour le groupe vert.e.s et solidaires : Younes Seghrouchni